

# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Commune de Magnien (21)

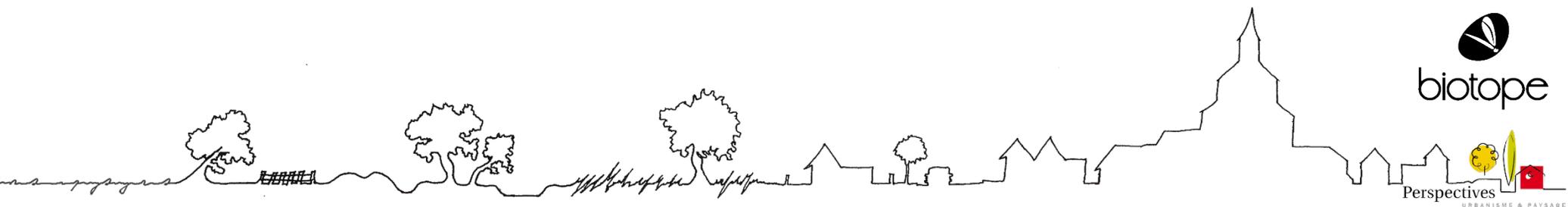


Mise à jour du diagnostic et  
poursuite des réflexions sur le PADD

---

Jeudi 25 mai 2023

---

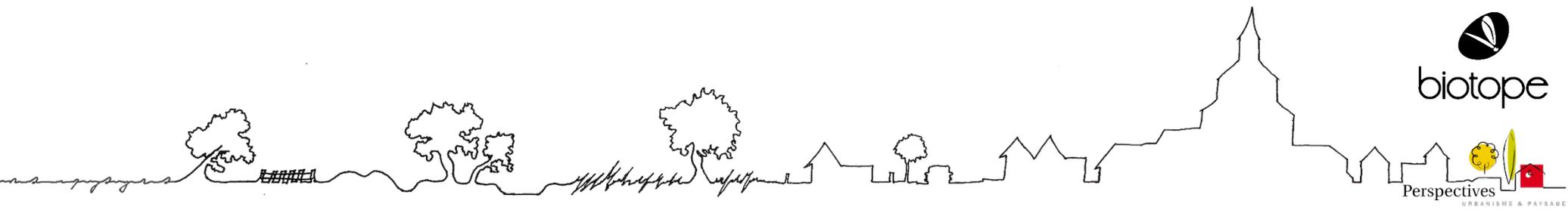


# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Commune de Magnien (21)



Mise à jour du diagnostic



# SOMMAIRE

- 1) Quelques éléments de contexte
- 2) Un patrimoine naturel diversifié caractéristique de l'Auxois
- 3) Des ressources en eau à préserver
- 4) Risques et nuisances sur le territoire
- 5) Air-Climat-Energie

- 1) Quelques éléments de contexte
- 2) Un patrimoine naturel diversifié caractéristique de l'Auxois
- 3) Des ressources en eau à préserver
- 4) Risques et nuisances sur le territoire
- 5) Air-Climat-Energie

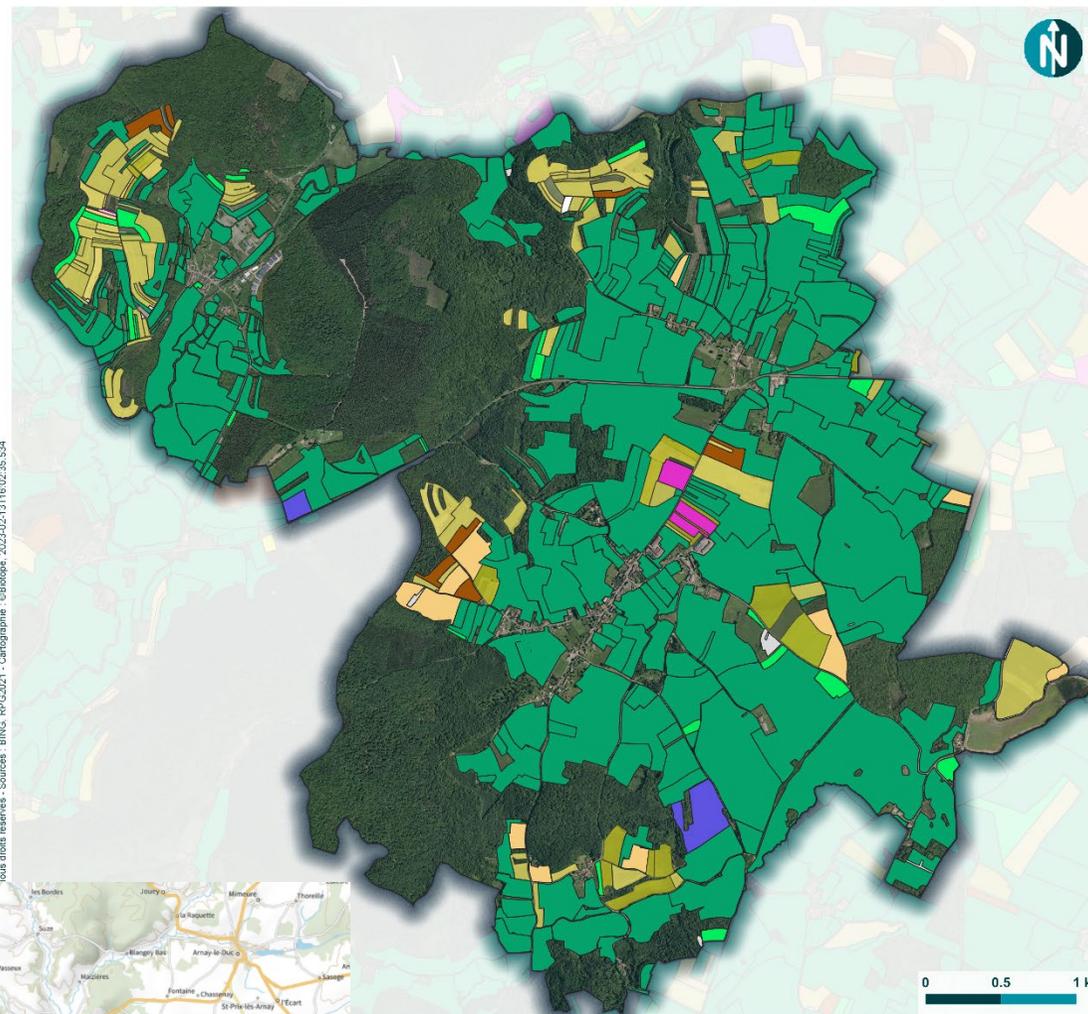


# SOMMAIRE

- 1) Quelques éléments de contexte
- 2) Un patrimoine naturel diversifié caractéristique de l'Auxois**
- 3) Des ressources en eau à préserver
- 4) Risques et nuisances sur le territoire
- 5) Air-Climat-Energie

# UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ

Un territoire qui évolue peu :  
Les **milieux prairiaux** sont majoritaires sur le territoire  
Deux **grands milieux ouverts** scindés par des parcelles forestières



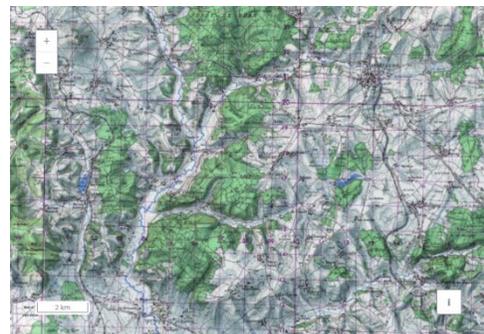
## Registre parcellaire graphique

Révision du PLU de Magnien (21)

□ Limite communale

### Registre parcellaire graphique (2021)

- Blé tendre
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Autres oléagineux
- Protéagineux



## UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ

Les milieux ouverts de Magnien composés en majorité de **prairies** (+ de la moitié de la surface communale 50,7%). Elles sont pâturées par les bovins et façonnent le paysage qui est bocager.

Les prairies bocagères :

- Un atout majeur dans la lutte contre le changement climatique en tant que **puit de carbone** et **fixateur d'azote atmosphérique**.
- Un atout pour **lutter contre les risques naturels tels que les incendies ou les inondations**.
- Un rôle important dans l'épuration de l'eau.
- Des écosystèmes qui attirent de nombreuses espèces. Les légumineuses telles que le trèfle, la luzerne, le sainfoin, le lotier, souvent présentes dans les prairies, sont également capables de fixer l'azote atmosphérique, grâce à une symbiose avec des bactéries au niveau de leurs racines.
- Un rôle de corridor écologique qui facilite le déplacement de nombreuses espèces (haie, talus, fossés, etc...).
- En recul sur le territoire français.



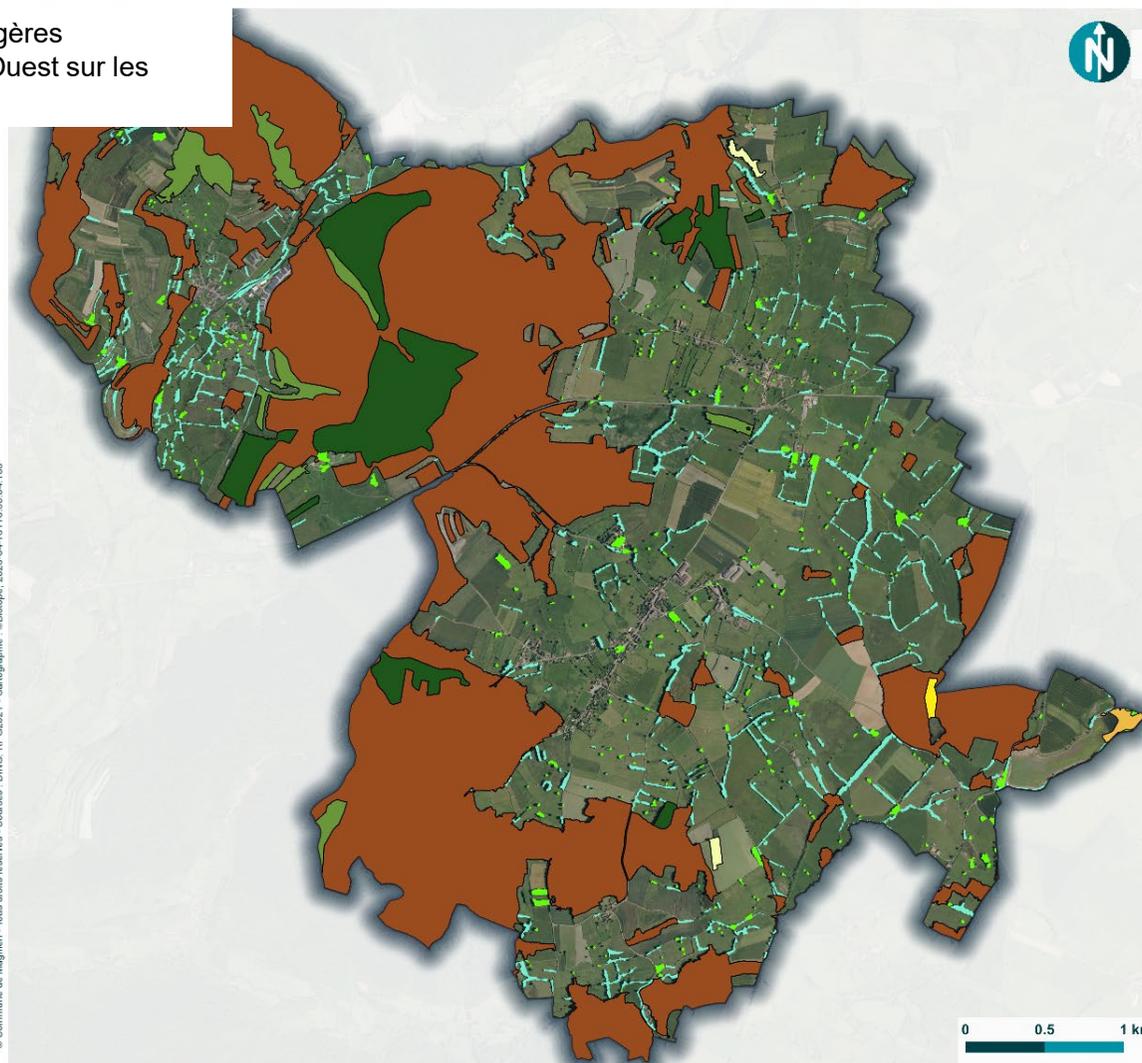
Prairie de pâture avec vue sur la commune de Magnien (©Biotope, 2023)



Terres cultivées sur la commune de Magnien (©Biotope 2023)

# UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ

- Un grand réseau de haies bocagères
- Des boisements importants à l'Ouest sur les hauteurs



## Milieux boisés

Elaboration du PLU de Magnien (21)

□ Limite communale

### Type de végétation

- Bois
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Haie
- Lande ligneuse
- Peupleraie

## UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ

La forêt se présente sous deux formes :

- de **massifs boisés de taille moyenne**, coiffant les **hauteurs du territoire**,
- sous la forme de **petits massifs boisés isolés**, sans réelle connexion entre eux.

Les forêts (feuillus comme conifères) constituent une source **importante de production primaire pour de nombreux écosystèmes**. Elles sont aussi importantes en tant que puits de carbone, car la photosynthèse élimine le carbone de l'atmosphère et leurs troncs peuvent stocker d'immenses quantités de cet élément pendant des centaines, voire des milliers d'années. De plus, les forêts constituent un **habitat et un abri important** pour de nombreuses espèces animales, notamment la plupart des espèces d'amphibiens de la région qui hivernent en milieu boisé.



Forêt fermée de feuillus sur la commune de Magnien (©Biotope 2023)

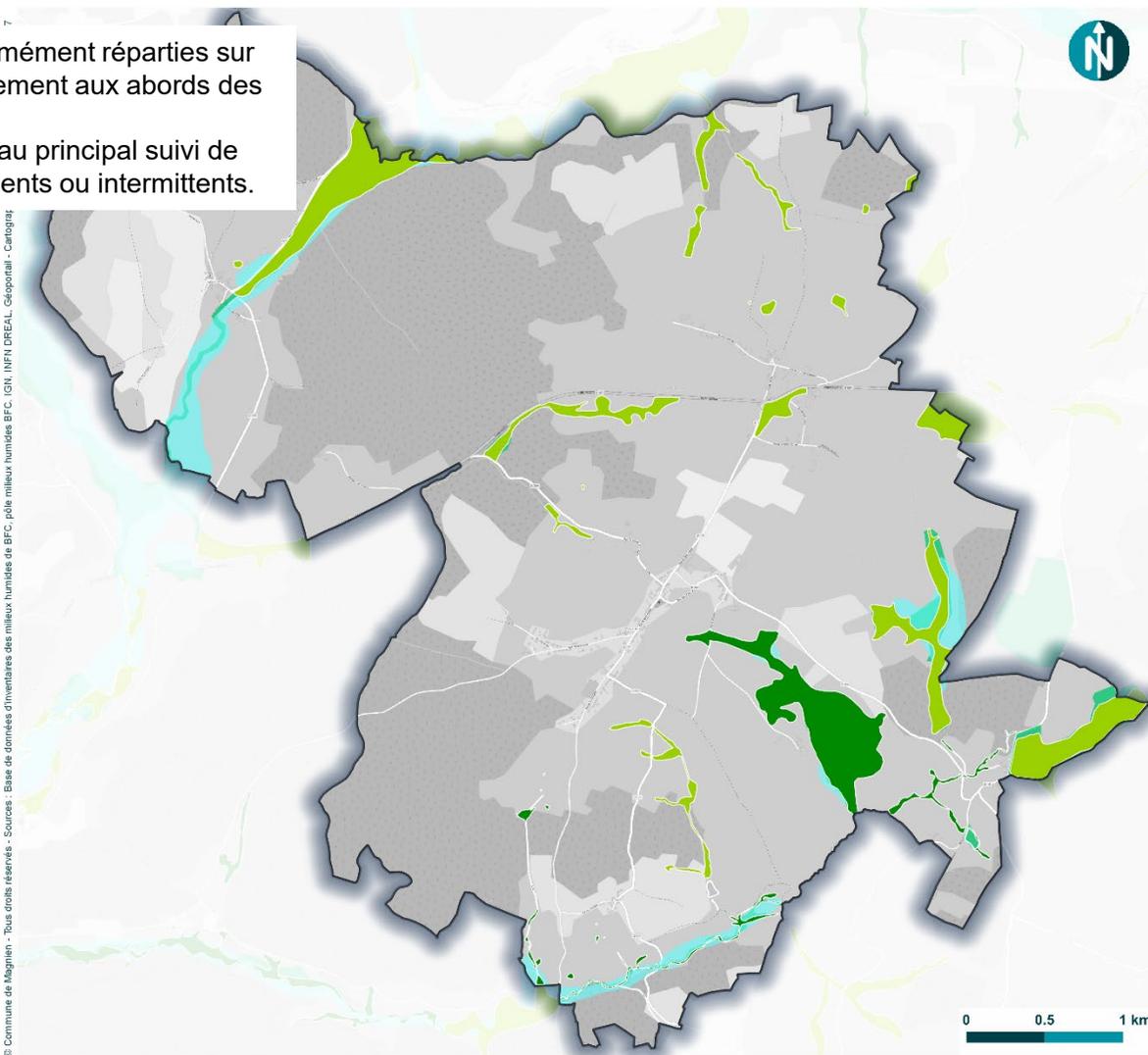
	Superficie (Ha)	Pourcentage du territoire de Magnien (%)
Bois	19	0,78
Forêt fermée de conifères	98,1	4
Forêt fermée de feuillus	849,7	34,7
Forêt fermée mixte	32,9	1,3
Forêt ouverte	2,6	0,1
Haie	64,1	2,6
Lande ligneuse	2,5	0,1
Peupleraie	1,52	0,06
<b>Commune de Magnien</b>	<b>1070</b>	<b>43,64</b>



Massif boisé sur la commune de Magnien (©Biotope 2023)

# UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ

- Des zones humides uniformément réparties sur le territoire, mais principalement aux abords des cours d'eau.
- L'Arroux comme cours d'eau principal suivi de certains ruisseaux permanents ou intermittents.



## Milieux humides

Elaboration du PLU de Magnien (21)

□ Limite communale

### Zones humides

■ Inventaire des zones humides supérieures à 11 ha en Bourgogne (2015)

■ Inventaire des zones humides en Côte-d'Or (DDT 21, 2016)

### Milieux humides

Inventaire des milieux humides de Bourgogne Franche-Comté (1998-2021) par le Pôle Milieux Humides

■ Forêts humides

■ Prairies humides

## UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ

Les cours d'eau du territoire sont d'ailleurs assez pauvres en espèces piscicoles au niveau du territoire communal. Citons toutefois quelques espèces remarquables : la Lamproie de Planer ou encore la Loche franche

Les milieux humides et aquatiques :

- **L'écrêtement des crues et le soutien d'étiage** : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement les eaux, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage.
- **L'épuration naturelle** : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas, et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.
- **Un support pour la biodiversité** : Les milieux aquatiques sont le support de bon nombre d'espèces sensibles à la qualité des milieux. Etant donné l'interface milieu terrestre / milieu aquatique (ripisylve, berges, etc.) qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Des **valeurs touristiques, culturelles, patrimoniales et éducatives** : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.



L'Arroux sur la commune de Magnien  
(©Biotope 2023)



Milieu humide sur la commune de Magnien  
(©Biotope 2023)

# UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ

Les espaces verts de Magnien :

- Une morphologie très étirée le long de la départementale D17F. Cette disposition plutôt linéaire mêlée au caractère rural (plusieurs fermes bien espacées, grands jardins...) de la commune permet une certaine connexion des éléments de végétalisation entre eux
  - Présence d'arbres
  - Parterres de fleurs
  - De nombreux jardins privés végétalisés et même parfois boisés
- 
- Le **potentiel de désimperméabilisation** assez faible sur la commune (certains parkings cependant).
  - Prévoir des **revêtements perméables** sur futures pistes cyclables
  - Certains **trottoirs sont végétalisés ou non goudronnés** → espaces à conserver et favoriser dans la mesure du possible

Les essences végétales choisies :

- Certaines sont locales et d'autres sont horticoles et exotiques
- **Revenir à une végétalisation locale et adaptée aux conditions climatiques et pédologiques**



Illustration de la végétalisation spontanée de la zone urbanisée (©Biotope 2023)



Illustration de végétalisation de la zone urbanisée (©Biotope 2023)

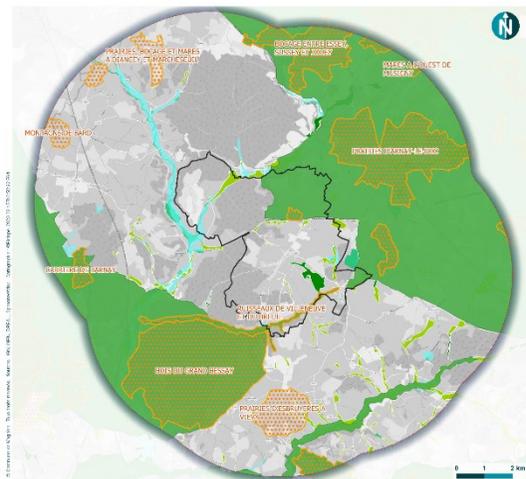
# UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ

Aucune ZSC n'est présente au sein de la commune de Magnien

Cependant à moins de 1 kilomètre de la commune se trouve la ZSC  
« Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »

2 ZNIEFF de type I et 12 ZNIEFF de type II et concerne la commune de Magnien :

Nom	Identifiant national	Superficie totale (ha)	Superficie sur Magnien (ha)	Pourcentage de la ZNIEFF recouverte par la commune (%)
<b>ZNIEFF de type I</b>				
Ruisseaux de Villeneuve et du Breuil	260020102	131,6	32,8	24,9 %
Bocage et mares entre Antigny-la-Ville et Magnien	260030013	165,5	17,64	10,7 %
<b>ZNIEFF de type II</b>				
Pays d'Amay	260030453	22 812,59	399,84	1,75 %
Morvan Sud Est	260030466	23611	32,80	0,14%



**Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)**  
 ZNIEFF I  
 ZNIEFF II



Petit rhinolophe (©Biotope)



Grenouille Agile (©Biotope)



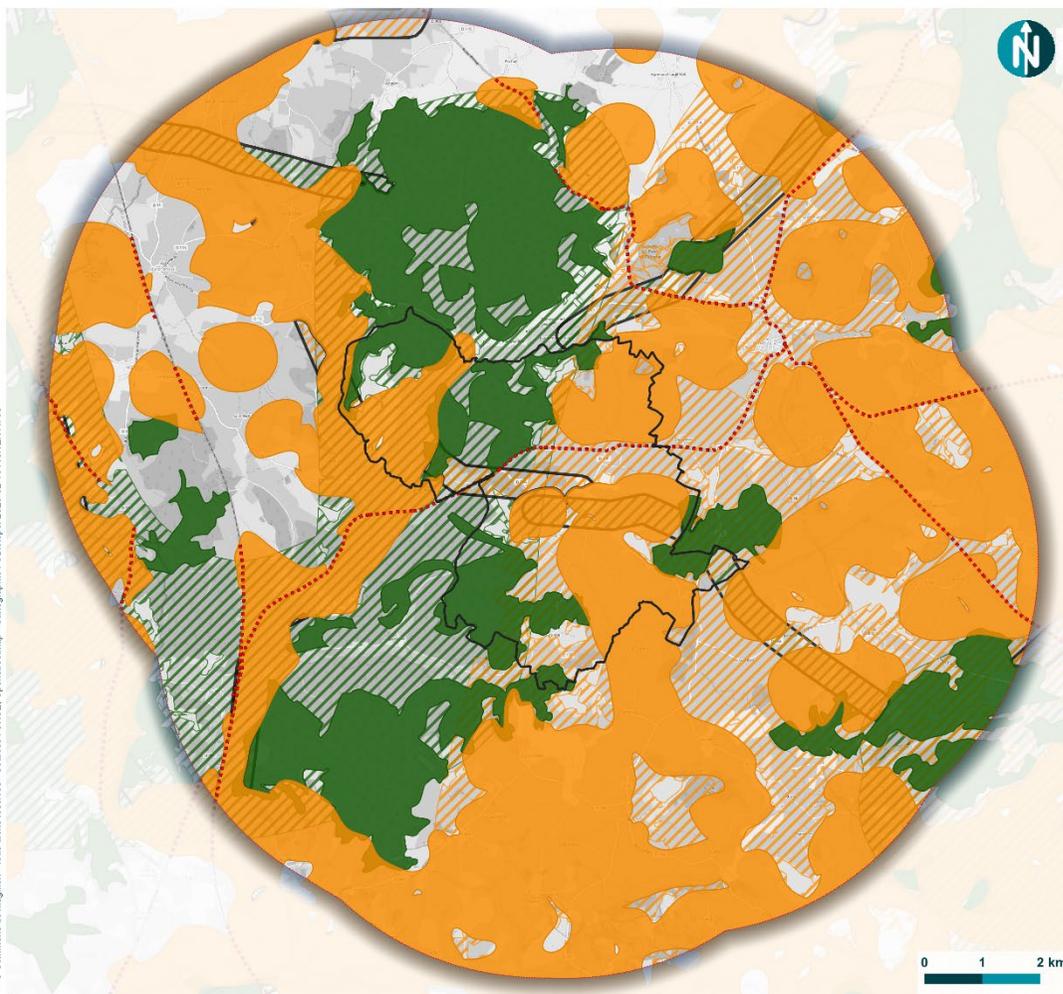
Lamproie de Planer (©Biotope)

# UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ

La **densité de haies est forte** et la continuité entre les espaces boisés est assurée grâce au linéaire régulier de bocage.

Un **corridor écologique de la sous-trame des milieux forestiers** identifié au centre de la commune et qui passe par le village.

Des **éléments fragmentant importants** avec la présence de la D981 et du village de Magnien. En revanche peu d'obstacles à l'écoulement des eaux sur la commune.



© Commune de Magnien - Tous droits réservés - Sources : SRCE, OpenstreetMap - Cartographie : ©Biotope, 2023-05-15T16:12:17.756



## Trame Verte Bleue régionale (SRCE) pour les milieux prairiaux et forestiers

Elaboration du PLU de Magnien (21)

### Administratif

- Limite communale
- Tampon de 5 km autour de la commune de Magnien

### Obstacles

- Obstacles linéaires

### Corridors écologiques

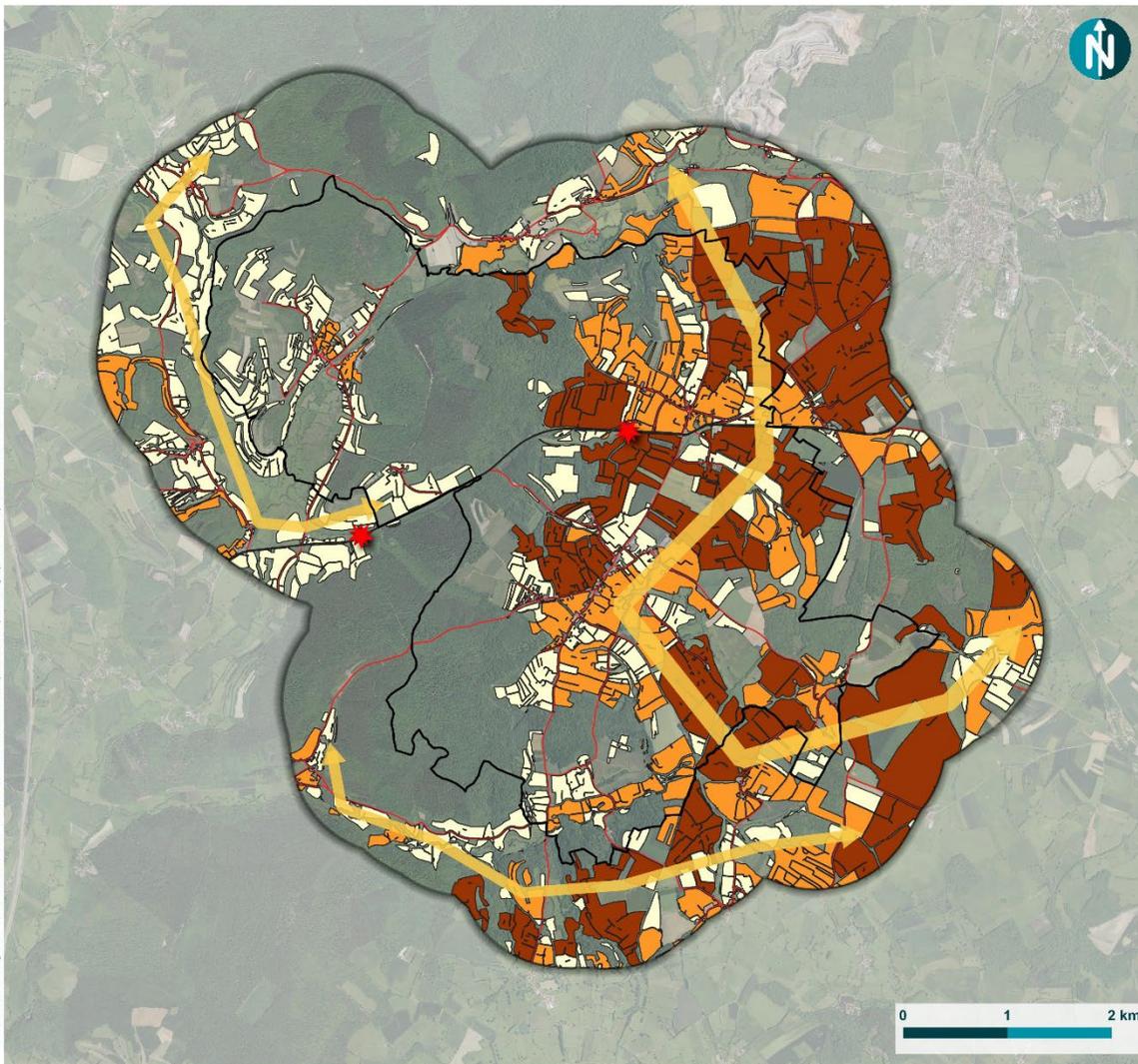
- Couloir des milieux forestiers
- Couloir des milieux prairiaux et bocagers
- Corridor surfacique des milieux forestiers
- Corridor surfacique des milieux prairiaux et bocagers

### Réservoirs de biodiversité

- Milieux forestiers
- Milieux prairiaux et bocagers



# UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ



© Commune de Magnien - Tous droits réservés - Sources : IGN, INPN, DREAL, OpenstreetMap - Cartographie : ©Biotope, 2023-05-23T15:12:15.211



## Sous-trame "Prairies et bocages"

Elaboration du PLU de Magnien (21)

□ Commune de Magnien

### Continuités écologiques

Fonctionnalité des corridors

↔ Moyen

↔ Fort

Réservoirs de biodiversité  
(Potentiel d'accueil)

□ Faible

□ Moyen

□ Forts

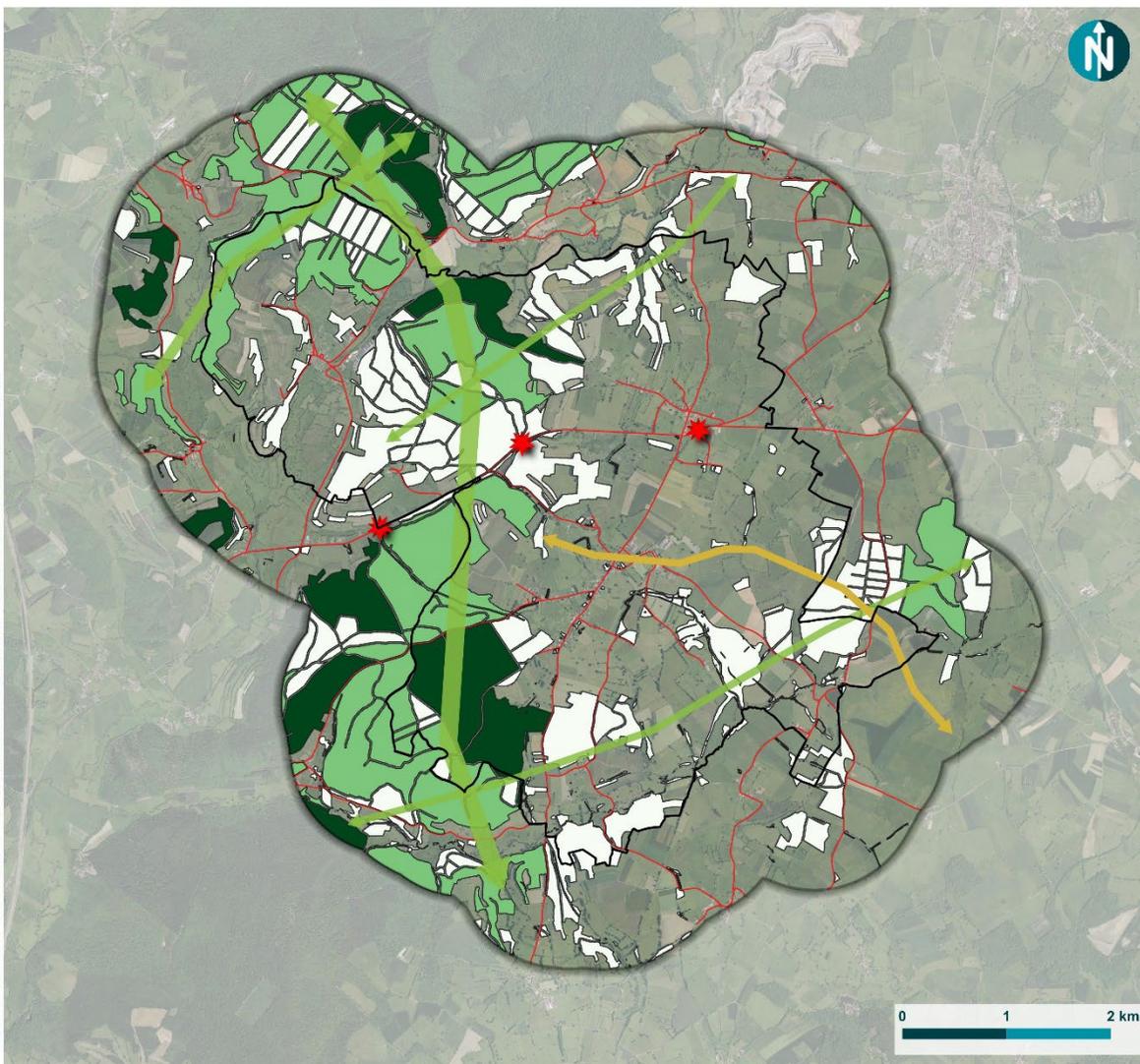
### Éléments fragmentants

— Routes

★ Points de passage de la faune



# UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ



© Commune de Magnien - Tous droits réservés - Sources : IGN, INPN, DREAL, OpenStreetMap - Cartographie : © Biotope, 2023-05-23T12:02:06.787



## Sous-trame "Forestière"

Elaboration du PLU de Magnien (21)

□ Commune de Magnien

### Continuités écologiques

Fonctionnalité des corridors

↔ Faible

↔ Moyen

↔ Fort

↔ A restaurer

Réservoirs de biodiversité  
(Potentiel d'accueil)

□ Faible

□ Moyen

□ Fort

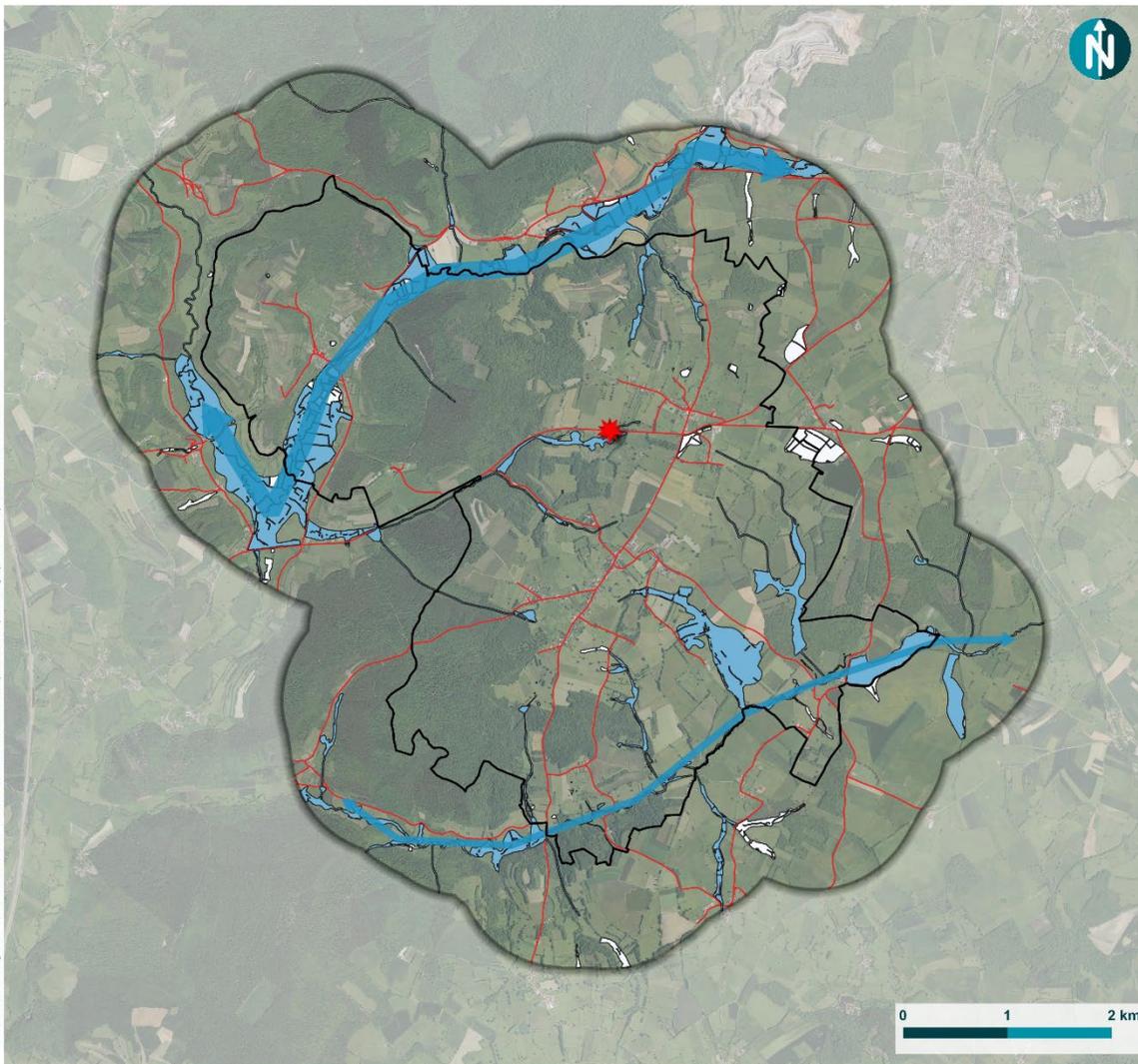
### Éléments fragmentants

— Routes

★ Points de passage de la faune



# UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ



© Commune de Magnien - Tous droits réservés - Sources : IGN, INPN, DREAL, OpenstreetMap - Cartographie : ©Biotope, 2023-05-23T15:13:46.822



## Sous-trame "Cours d'eau et milieux humides associés"

Elaboration du PLU de Magnien (21)

□ Commune de Magnien

### Continuités écologiques

Fonctionnalité des corridors

⇌ Faible

⇔ Fort

Réservoirs de biodiversité  
(Potentiel d'accueil)

□ Faible

■ Moyen

### Éléments fragmentants

— Routes

★ Points de passage de la faune



# UN PATRIMOINE NATUREL DIVERSIFIÉ

Les grands enseignements	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>De grandes surfaces boisées de part et d'autre de la commune</li> <li>Quelques corridors écologiques très fonctionnels à l'ouest de la commune</li> <li>Des milieux humides autour des cours d'eau du territoire offrant un panel de services écosystémiques</li> <li>Un réseau hydrographique naturel important</li> <li>Peu de secteur de monoculture sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des éléments fragmentant la trame verte et bleue importants (pente, D981)</li> <li>Une trame forestière identifiée par le SRCE à consolider.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>La révision générale du PLU via la mise en place d'un PADD, d'OAP et de zonage en conséquence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le retournement des prairies existantes</li> <li>L'avancée du tissu urbain sur les terres agricoles et les milieux forestiers</li> <li>Une fragilisation des écosystèmes et une perte globale en biodiversité sous l'action du Réchauffement climatique, mais aussi du développement urbain du territoire</li> </ul>
Les enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les patches de forêts restants pour limiter la destruction d'habitat pour la faune</li> <li>Favoriser la plantation d'espèces locales dans les zones urbanisées</li> <li>Mettre en place des revêtements laissant filtrer l'eau</li> <li>Préserver les zones humides. Les projets d'aménagement prévus ne doivent pas entraîner de destruction de zones humides.</li> <li>Préserver les milieux naturels d'intérêt et la fonctionnalité du réseau Trame Verte et Bleue. Agir sur la trame verte identifiée au SRCE</li> <li>Favoriser des projets en énergie biomasse valorisant des activités agricoles et sylvicoles durables dans le territoire et contribuant au maintien des activités agricoles.</li> <li>Limiter la consommation d'espace pour de nouveaux projets (réutilisation des espaces libres urbains, implantation de projets EnR en toitures, etc...).</li> <li>Renforcer le réseau Trame Verte et Bleue au sein des OAP.</li> </ul>	

# SOMMAIRE

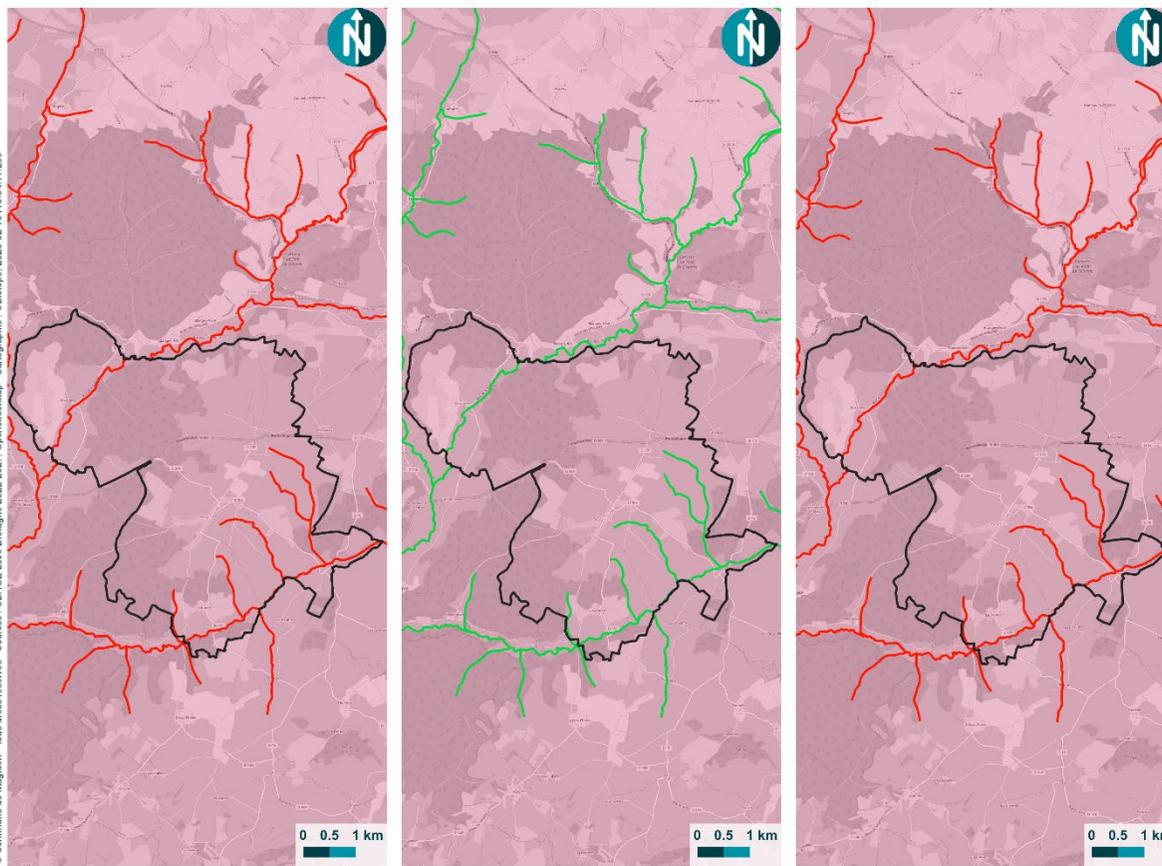
- 1) Quelques éléments de contexte
- 2) Un patrimoine naturel diversifié caractéristique de l'Auxois
- 3) Des ressources en eau à préserver**
- 4) Risques et nuisances sur le territoire
- 5) Air-Climat-Energie

# DES RESSOURCES EN EAU À PRÉSERVER

Etat écologique de la masse d'eau

Etat chimique sans ubiquité de la masse d'eau

Etat chimique avec ubiquité de la masse d'eau



## Masse d'eau souterraine et état chimique et écologique des masses d'eau superficielles

Elaboration du PLU de Magnien (21)

- Limite communale
- Masse d'eau souterraine**
- Bassin versant de socle de la Loire bourguignonne
- Masse d'eau superficielle**
- Mauvais état
- Bon état



**Masse d'eau souterraine en bon état chimique et quantitatif :** « FRGG043 Bassin versant de socle de la Loire bourguignonne ». Couvre un total de 5429.96 km<sup>2</sup> dont 4295.99 km<sup>2</sup> de surface affleurante et 1133.95 km<sup>2</sup> de surface sous couverture. Située principalement sur l'Arnétois, le Morvan et le Bourbonnais, elle s'écoule de manière entièrement libre.

La commune s'inscrit dans le **bassin hydrographique de la Loire-Bretagne**  
Aucun SAGE

La commune a la particularité de se trouver à la **limite entre le bassin hydrographique Seine-Normandie et le bassin Rhône-Méditerranée, et Loire-Bretagne**

Parmi les masses d'eau (cours d'eau) du bassin Loire-Bretagne, 24 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 40% en état moyen

**Risque de non atteinte des objectifs :** les pollutions diffuses (pesticides), les pressions hydrologiques (prélèvements, régime hydrologique, interception des flux-évaporation) les pressions morphologiques (continuité)

## DES RESSOURCES EN EAU À PRÉSERVER

La commune n'est concernée par aucune ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable (AEP) identifiée en Bourgogne-Franche-Comté.

Aucun captage n'est présent sur la commune de Magnien.

**Eau potable ?**



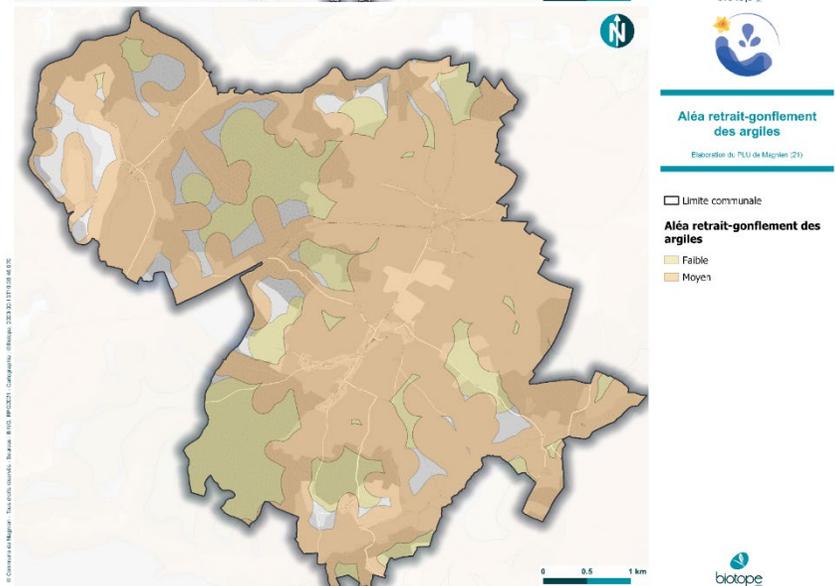
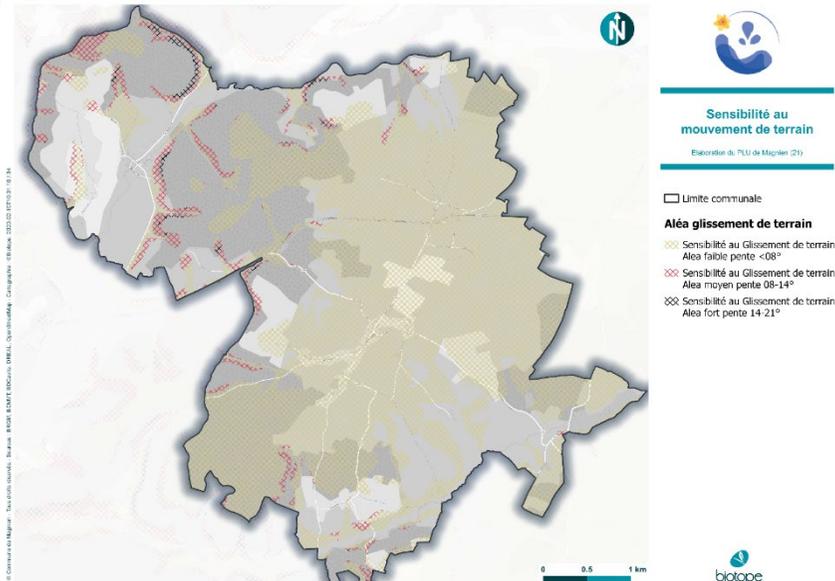
**Assainissement ?**



# SOMMAIRE

- 1) Quelques éléments de contexte
- 2) Un patrimoine naturel diversifié caractéristique de l'Auxois
- 3) Des ressources en eau à préserver
- 4) Risques et nuisances sur le territoire**
- 5) Air-Climat-Energie

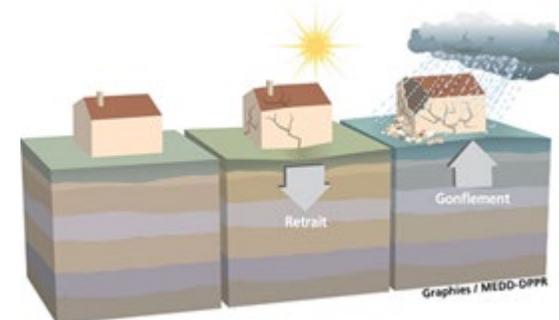
# UN TERRITOIRE RELATIVEMENT PRÉSERVÉ DES NUISANCES ET RISQUES



Un glissement de terrain correspond à un déplacement généralement lent (de quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) sur une pente, le long d'une surface de rupture dite surface de cisaillement, d'une masse de terrain cohérente, de volume et d'épaisseur variables.

- Des habitations proches de Maizières sont concernées.

Le phénomène devrait s'amplifier dans les années à venir car le changement climatique va dans le sens d'une alternance plus marquée des épisodes de pluie et de sécheresse. Ce constat est repris par les scénarios du GIEC à l'horizon 2050, relatifs au changement climatique.





# UN TERRITOIRE RELATIVEMENT PRÉSERVÉ DES NUISANCES ET RISQUES

La commune de Magnien ne présente pas de risques industriels et technologiques d'une grande ampleur. Seule **une ICPE**, non soumise à enregistrement ou autorisation, se situe sur le territoire. Il s'agit de l'entreprise GAEC Buisson Frères.

- Le risque industriel est **jugé nul**

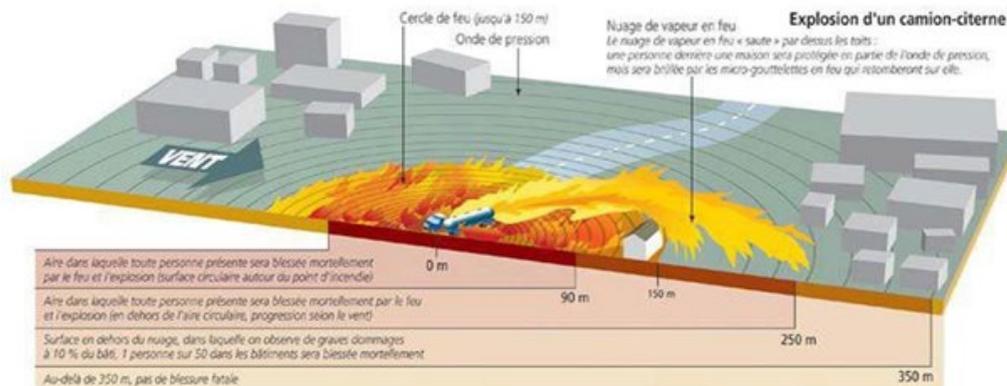
Les centrales nucléaires les plus proches se trouvent à Nogent-sur-Seine (10), Belleville-sur-Loire (18) et Dampierre (45), respectivement à 171 km au nord-ouest, à 126 km à l'ouest de la commune et à 160 km au nord-ouest de la commune.



Répartition des centrales nucléaires en France en 2021

Source EDF 2021

© EDF



Le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD) dans le territoire de Magnien est lié principalement à la **D981**.

# UN TERRITOIRE RELATIVEMENT PRÉSERVÉ DES NUISANCES ET RISQUES

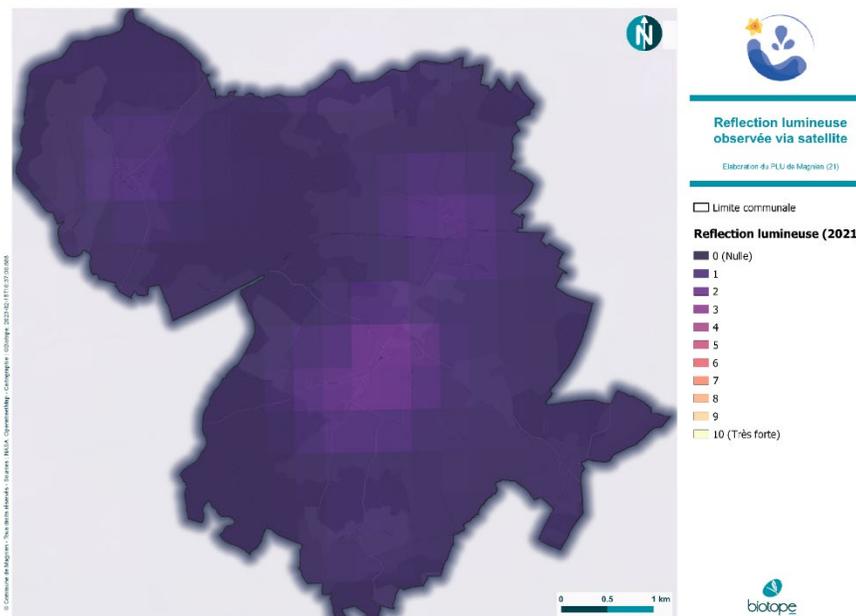
**Le territoire de Magnien n'est pas couvert par un PPBE.**

Cela ne signifie pas pour autant que les nuisances sonores liées au trafic sont absentes. En effet, les autres routes, notamment départementales (D981, D17K, D17F, D36A). **Aucune disposition atténuant les nuisances sonores à proximité des routes n'est alors nécessaire et requis réglementairement.**

**Pollution lumineuse** très faible sur le territoire

**Pollution agricole** très faible sur le territoire

Aucun **site et sol pollué** recensé

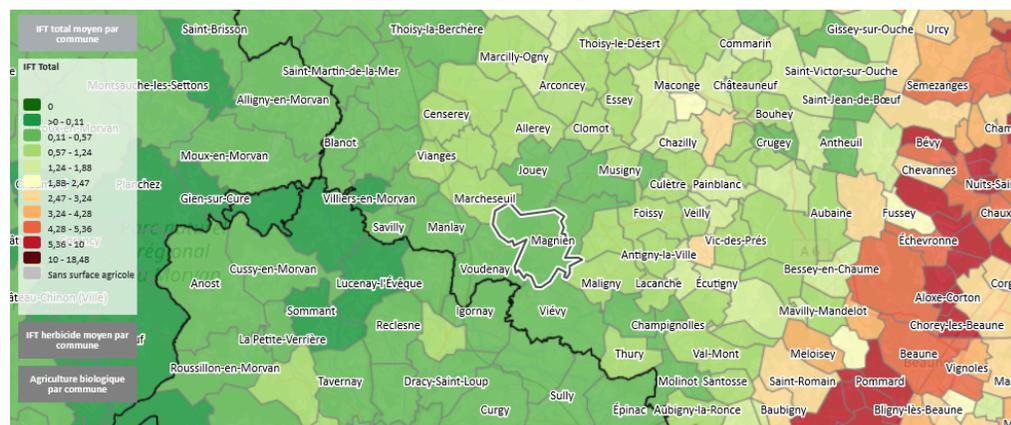


La communauté de communes du Pays d'Arnay Liernais a collecté 1546 tonnes d'OMR en 2019, ce qui représente 215 Kg/habitant (-3,25% par rapport à 2018). A titre de comparaison, la collecte des déchets recyclables déposés dans les colonnes de tri s'élève à 681 tonnes de déchets recyclables (tri et papier) en 2019, ce qui représente 95 Kg/habitant (-1% par rapport à 2018).

Au total, en 2019, ce sont 1664 tonnes qui ont été collectées en déchetteries soit 273 kg/hab (+0.9% par rapport à 2018).

La Comcom a décidé d'encourager sa population à la pratique du compostage en extérieur en proposant à la vente un composteur bois 350 litres pour 20 euros. En 2019, 16 composteurs ont été vendus.

Elle propose aussi un service de broyage des végétaux à domicile.



# UN TERRITOIRE RELATIVEMENT PRÉSERVÉ DES NUISANCES ET RISQUES

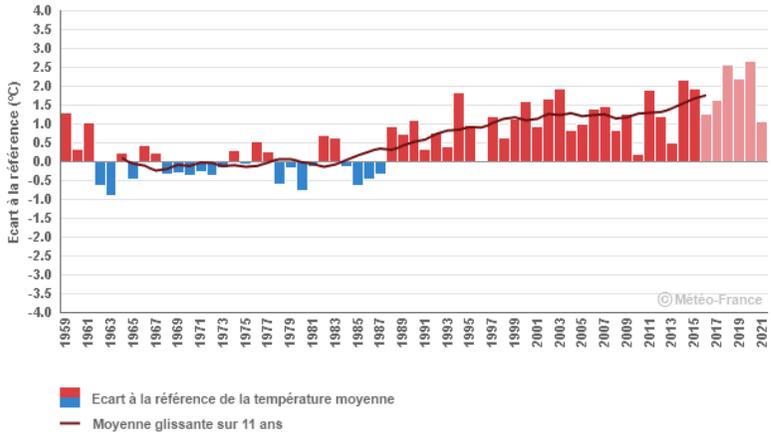
Les grands enseignements	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plan régional de prévention et de gestion des déchets en Bourgogne-Franche-Comté</li> <li>● Des déchetteries suffisamment calibrées pour le territoire</li> <li>● Pollution lumineuse quasi absente</li> <li>● Aucun site BASOL ou BASIAS sur la commune</li> <li>● Pas de nuisances sonores importantes recensées si ce n'est le passage d'avion militaire</li> <li>● Une pollution agricole faible sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un apport de déchets en déchetterie assez important</li> <li>●</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une sensibilisation auprès de habitants sur la diminution des déchets avec une communication transparente de la gestion de leurs déchets de la collecte au traitement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La disparition des haies et des forêts et des éléments permettant de filtrer les nuisances et pollutions</li> <li>● Une dégradation de la qualité des haies du territoire</li> </ul>
Les enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● La promotion de modes de transport alternatifs, la rénovation des logements énergivores, l'éloignement des habitations par rapport aux voiries ou la mise en place de mesures de réduction du bruit, sont autant de solutions à étudier pour un cadre de vie apaisé</li> <li>● La desserte des nouvelles habitations par les services de collecte des déchets et la création de points d'apports volontaires, afin de réduire le taux de refus de tri, relativement important dans le territoire</li> <li>● Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets.</li> </ul>	

# SOMMAIRE

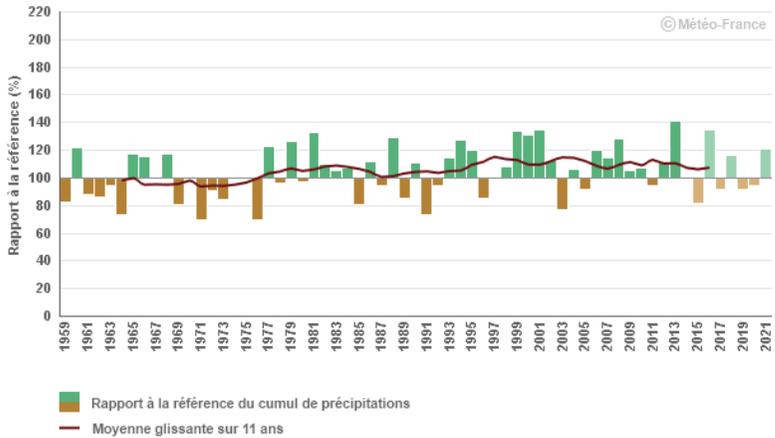
- 1) Quelques éléments de contexte
- 2) Un patrimoine naturel diversifié caractéristique de l'Auxois
- 3) Des ressources en eau à préserver
- 4) Risques et nuisances sur le territoire
- 5) Air-Climat-Energie**

# AIR-CLIMAT-ENERGIE

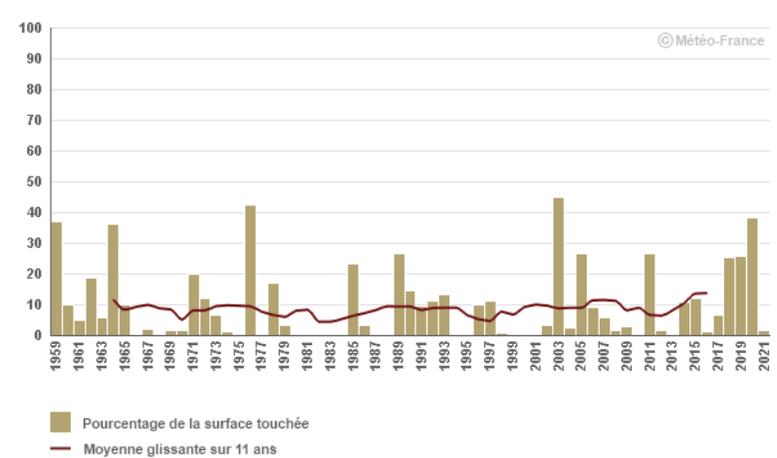
Quelques graphiques :



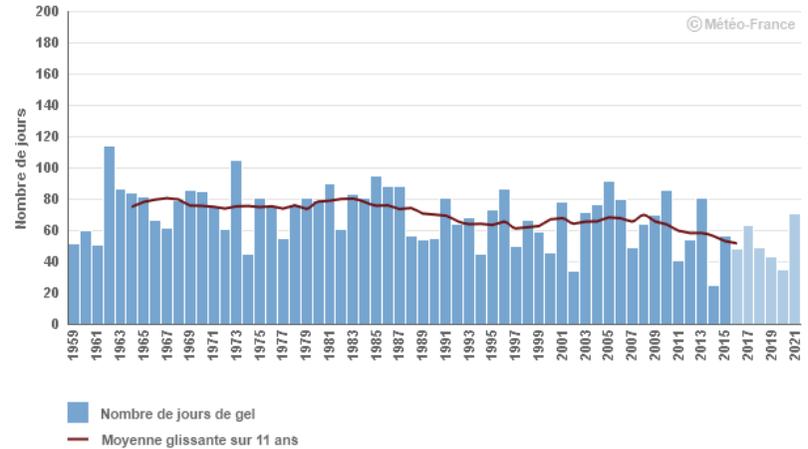
Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990 sur la commune de Dijon



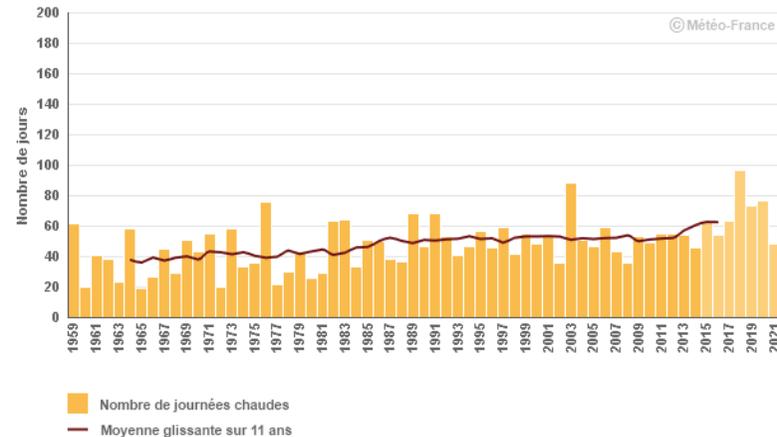
Cumul annuel de précipitations : rapport à la référence 1961-1990 sur la commune de Châtillon-Sur-Seine



Pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse en Bourgogne



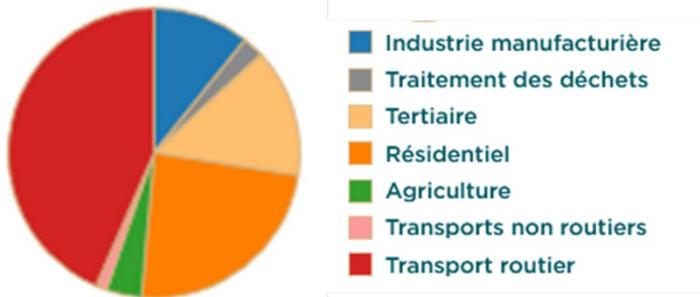
Nombre de jours de gel sur la commune de Mont-Saint-Vincent



Nombre de journées chaudes sur la commune de Châtillon-Sur-Seine (Source : MétéoFrance)

# AIR-CLIMAT-ENERGIE

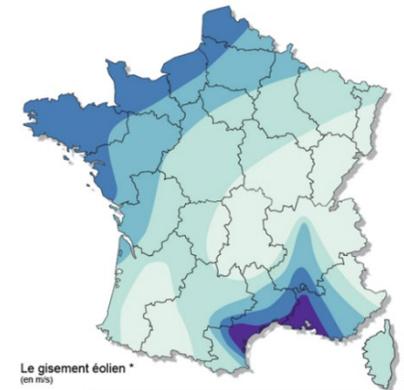
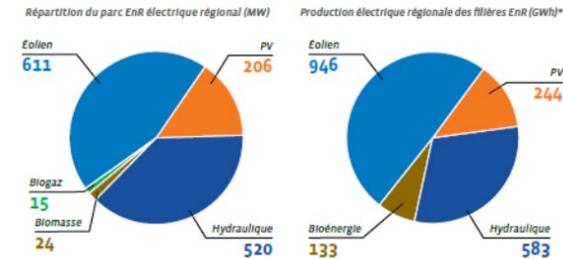
## Consommation énergétique :



A l'échelle de la commune de Magnien, 9,0 GWh ont été consommés en 2020 : 55,8% de cette consommation émanent du secteur routier, 28,4% du secteur résidentiel, 13,3% de l'agriculture, 1,8% du secteur tertiaire et 0,8% de l'industrie manufacturière.

## Energie renouvelable :

### PUISSANCES ET PRODUCTIONS 2016



Au total, 1,23 GWh provenant d'énergies renouvelables (hors bois des ménages) ont été produits (électricité) sur la commune de Magnien en 2021.

En 2021, 11,70 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques ont été installés pour une production de 4 MWh sur la Commune de Magnien. En effet, en 2021, le parc de panneaux solaires photovoltaïques de la commune représente une puissance installée de 1,076 MW pour une production de 1 148,13 MWh. Un parc photovoltaïque à l'Est de Maizières regroupe à lui seul 12 panneaux photovoltaïques.

Aucune hydroélectricité ou parc éolien, ni méthanisation.

En Côte d'Or, l'éolien est peu développé comparé à d'autres régions ; en effet ce département et la Bourgogne de manière générale sont dans une zone géographique où l'intensité du vent ne permet pas au secteur éolien d'être très productif.

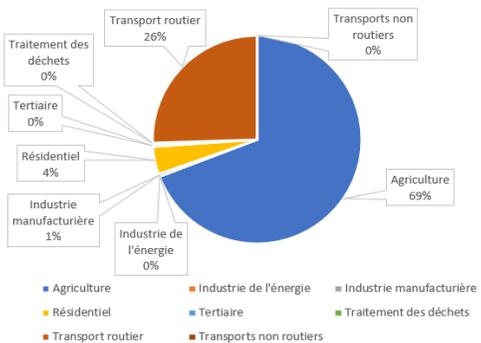
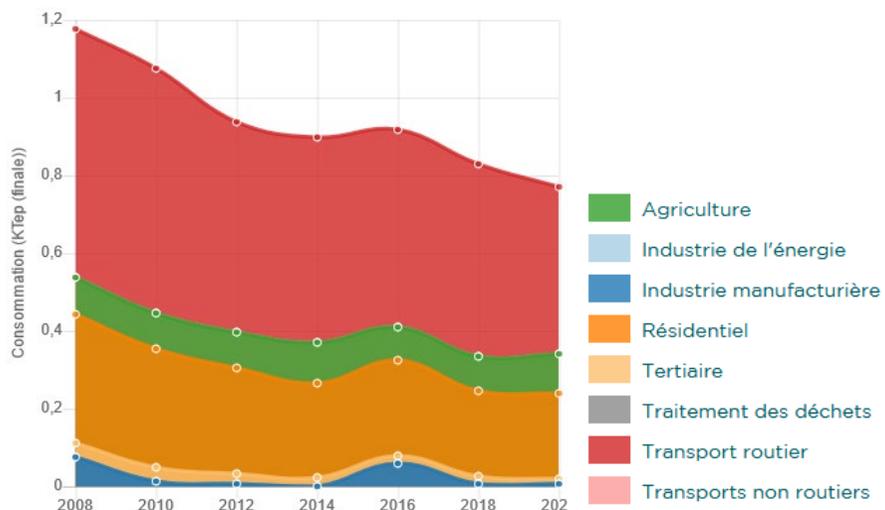
	Bocage dense, bois, banlieue	Rase campagne, obstacles épars	Prairies plates, quelques bosquets	Lacs, mer	Crêtes** cotées
Zone 1	< 3,5	< 4,5	< 5,0	< 5,5	< 7,0
Zone 2	3,5 - 4,5	4,5 - 5,5	6,0 - 6,0	5,5 - 7,0	7,0 - 8,5
Zone 3	4,5 - 5,0	5,5 - 6,5	6,0 - 7,0	7,0 - 8,0	8,5 - 10
Zone 4	5,0 - 6,0	6,5 - 7,5	7,0 - 8,5	8,0 - 9,0	10 - 11,5
Zone 5	> 6,0	> 7,5	> 8,5	> 9,0	> 11,5

\* Vitesse du vent à 50 mètres au dessus du sol en fonction de la topographie  
\*\* Les zones montagneuses nécessitent une étude de gisement spécifique.

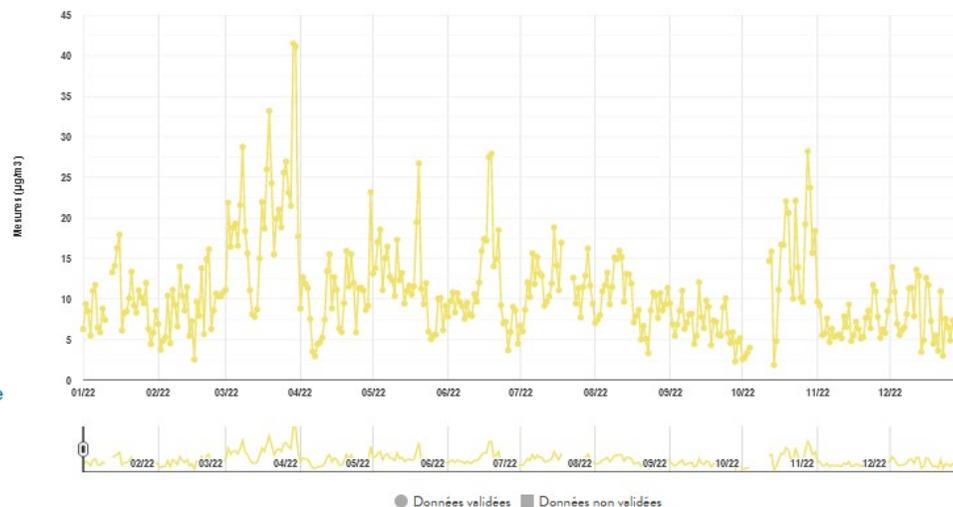
# AIR-CLIMAT-ENERGIE

L'évolution de la consommation des émissions ne fait que chuter. Cela correspond, désormais, à une pollution par habitant de 15.2 tCO<sub>2</sub>e/hab.

Le secteur le plus polluant est celui de l'agriculture (69,22%) suivi, plus faiblement par le secteur du transport routier (25.5%).



**Concentration de polluant :** Les stations de mesure les plus proches de Magnien sont celles de Saint-Brisson



PM10- Moyennes journalières (Source : ATMO BFC, station Saint-Brisson)

**La qualité de l'air sur le territoire de Magnien est globalement bonne et en dessous des seuils fixés par la directive européenne**

# AIR-CLIMAT-ENERGIE

Les grands enseignements	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire avec une bonne qualité de l'air et qui n'est pas soumis à un plan de protection de l'atmosphère</li> <li>• Un territoire favorable à l'accueil de certaines installations d'énergies renouvelables (solaire, méthanisation, éolien, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un climat qui favorise des épisodes de sécheresses en été et des inondations en hiver</li> <li>• Une grande dépendance à la voiture dans les trajets quotidiens de la population</li> <li>• Des émissions de gaz à effet de serre plutôt faibles au regard de la moyenne nationale</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration des systèmes de production d'énergie renouvelable permet une production à échelle individuelle</li> <li>• Une amélioration des réseaux de transports doux permettrait de diminuer les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>• Une filière méthanisation, bois-énergie et solaire à améliorer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conservation des moyens de transports polluants risque de dégrader la qualité de l'air et d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>• Le changement climatique risque de modifier les normales saisonnières</li> <li>• Le changement climatique risque d'aggraver les phénomènes liés aux risques, de changer les pratiques agricoles, d'influer sur le développement du territoire notamment au regard de la ressource en eau</li> </ul>
Les enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la mise en place d'unité de production d'énergie renouvelable individuelle et la filière bois</li> <li>• Multiplier les alternatives à la voiture individuelle</li> <li>• Eviter l'étalement urbain</li> <li>• Intégrer les enjeux de développement durable dans les nouvelles constructions</li> <li>• Mettre en place une politique qui prenne en compte les besoins futures : préparer aux changements climatiques</li> </ul>	

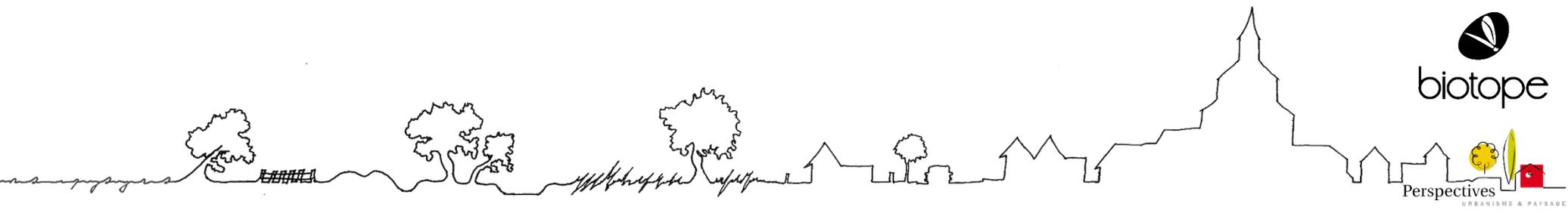


# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Commune de Magnien (21)



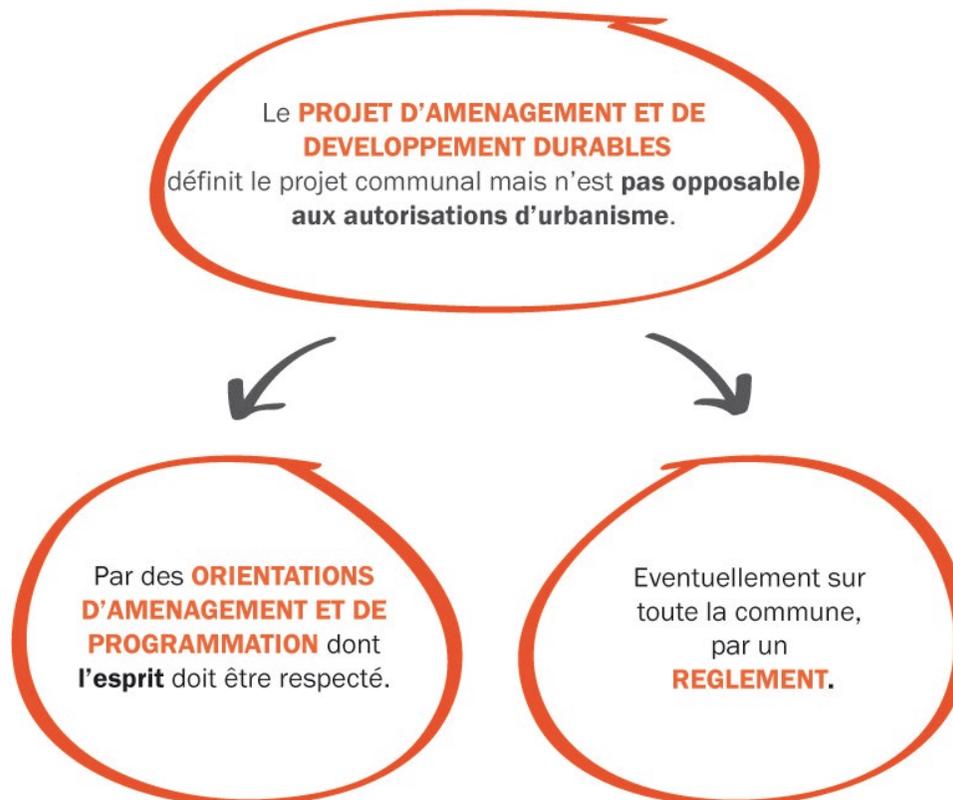
## Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



# PRÉSENTATION DU PADD

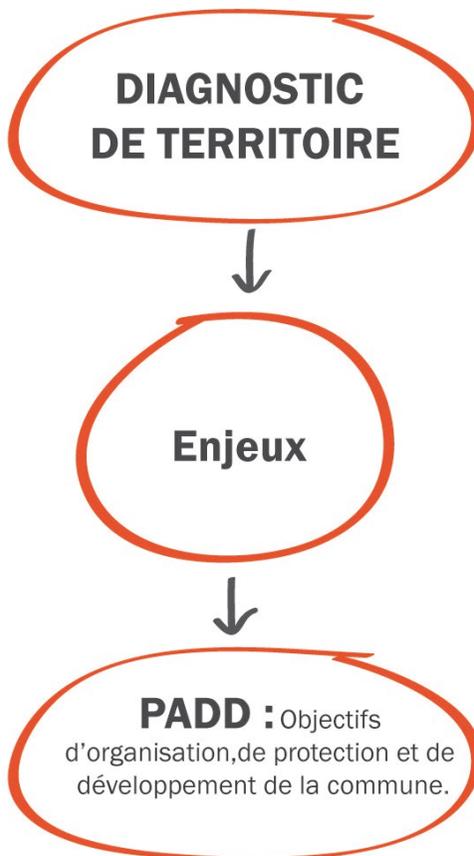
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables se conçoit comme **une action globale et négociée** pour assurer un **développement et un aménagement durables** articulant l'ensemble des composantes urbaines.

- Le **PADD** :
  - Réflexion menée au titre du **Projet Urbain**.
  - Présente concrètement **le projet communal pour les années à venir**.
  - **Document simple**, accessible à tous les citoyens.



## PRÉSENTATION DU PADD

- A partir des **éléments de synthèse** et des **enjeux décrits lors du diagnostic**, il s'agit d'amener les élus à définir les **objectifs** d'organisation, de protection et de mise en valeur ou de développement de la commune.
- Le but est de s'appuyer sur **les enjeux du territoire** mis en évidence lors du diagnostic pour élaborer les **axes de travail du PADD**.



**L'objectif du PADD est l'organisation de l'espace communal en essayant de trouver l'équilibre** entre :

- Le développement urbain et économique de la commune
- La préservation des ressources naturelles et de l'environnement
- L'épanouissement social des habitants

**Le PADD se construit à partir des enjeux détectés lors du diagnostic. L'identification des problématiques et des enjeux propres au territoire permet d'établir un projet global allant dans ce sens.**

**Quelques exemples de thématiques abordées** (en rouge, thématiques obligatoires)

## **LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES :**

- Projeter un nombre d'habitants et de logements pour les 10 ans à venir
- Identifier les activités économiques à promouvoir (agriculture, artisanat, industrie, tourisme, etc...)
- Proposer les équipements publics à prévoir et/ou à développer sur le territoire
- Prendre en compte l'infrastructure et les réseaux de communication électroniques

## **LES ENJEUX URBAINS :**

- Définir les objectifs en termes de densification du tissu urbain et de son extension
- Projeter les objectifs en termes de déplacements et d'accessibilité

## **LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :**

- Fixer un objectif de modération de la consommation des espaces agricoles et naturels
- Prendre des engagements en faveur de la préservation des continuités écologiques, de la trame verte et bleue, des enjeux environnementaux (Natura 2000)

## **LES ENJEUX PAYSAGERS :**

- Préserver l'aspect architectural et urbain authentique du centre ancien à travers l'entretien de l'ancien bâti et l'obligation des constructions futures à respecter une qualité équivalente
- Proposer le traitement des franges végétale, notamment au niveau des entrées de village.

## POURSUITE DES RÉFLEXIONS SUR LE PADD

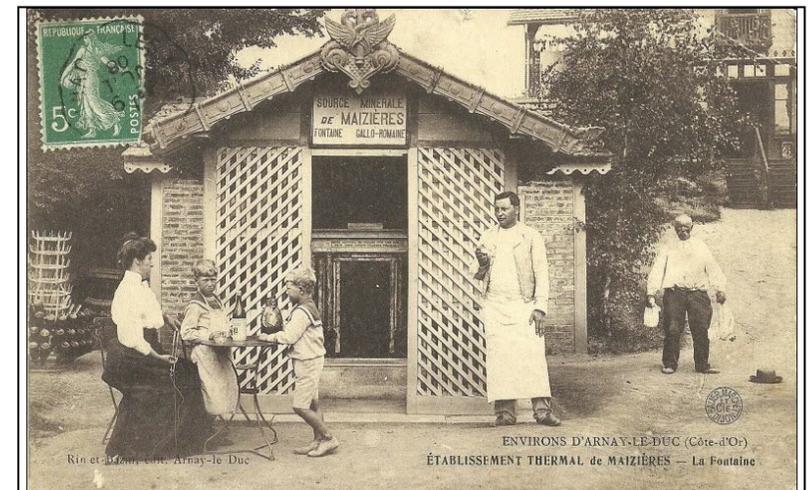
- **Axe 1 : Identifier et protéger les espaces bâtis et naturels remarquables**
  - Proposer une patrimonialisation de l'ancien site thermal
  - Mettre en place différentes protections pour les linéaires de haies et les espaces naturels
  - Identifier les éléments de patrimoine bâti et naturel
  - Protéger l'activité agricole
- **Axe 2 : Renforcer la qualité de vie et l'attractivité de la commune**
  - Mettre en avant et développer l'offre en commerces
  - Permettre le développement d'infrastructures de services
  - Réfléchir aux déplacements et à l'accessibilité
  - Poursuivre le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)
- **Axe 3 : Permettre une reprise démographique grâce à des parcours résidentiels adaptés**
  - Limiter la consommation d'espaces
  - Favoriser la reprise des logements vacants et des dents creuses
  - Permettre la construction de différents types de logements pour répondre aux parcours résidentiels des habitants
  - Etablir un projet de reprise démographique approprié

## AXE 1 : IDENTIFIER ET PROTÉGER LES ESPACES BÂTIS ET NATURELS REMARQUABLES

- **Proposer une patrimonialisation de l'ancien site thermal**
  - Connaître et faire connaître l'histoire du site
  - Préserver la forme architecturale du bâtiment
  - Permettre sa rénovation
  - Protéger la source
  - Envisager la reprise de l'activité



Site thermal dans son état actuel : Photographie Perspectives



Carte Postale historique de l'établissement thermal

## AXE 1 : IDENTIFIER ET PROTÉGER LES ESPACES BÂTIS ET NATURELS REMARQUABLES

- **Mettre en place différentes protections pour les linéaires de haies et les espaces naturels**

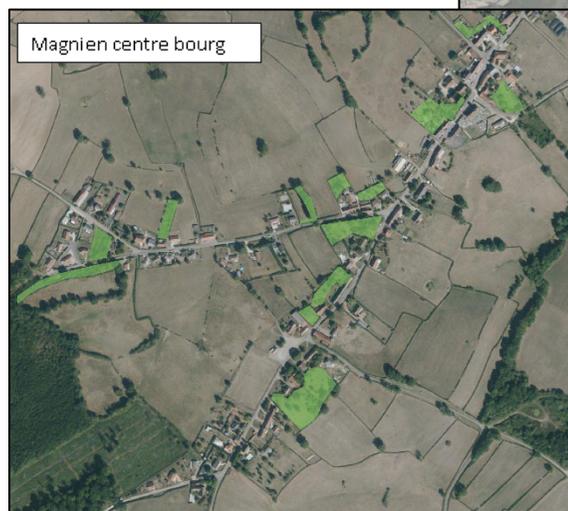
### Les haies :

- Identifier le couvert de haies à conserver
- Identifier les haies ne présentant pas un aspect d'entretien suffisant
- Identifier des haies à créer

### Les espaces de vergers et de jardins :

- Identifier les espaces de respiration dans le tissu urbain
- Identifier les vergers et les jardins présentant une qualité particulière

*Couvert forestier sur l'ensemble de la commune*



*Tissu végétal dans le bourg de Magnien*

# AXE 1 : IDENTIFIER ET PROTÉGER LES ESPACES BÂTIS ET NATURELS REMARQUABLES

- Identifier et protéger les éléments de patrimoine bâti et naturel

## Le patrimoine bâti :

- L'Eglise Saint-Agnan
- Le calvaire de Maizières
- Le Monument aux Morts
- Plusieurs bâtisses anciennes et de qualité remarquable



*Calvaire de Maizières*



*Eglise Saint-Agnan*



*Carte Postale du bourg de Magnien*

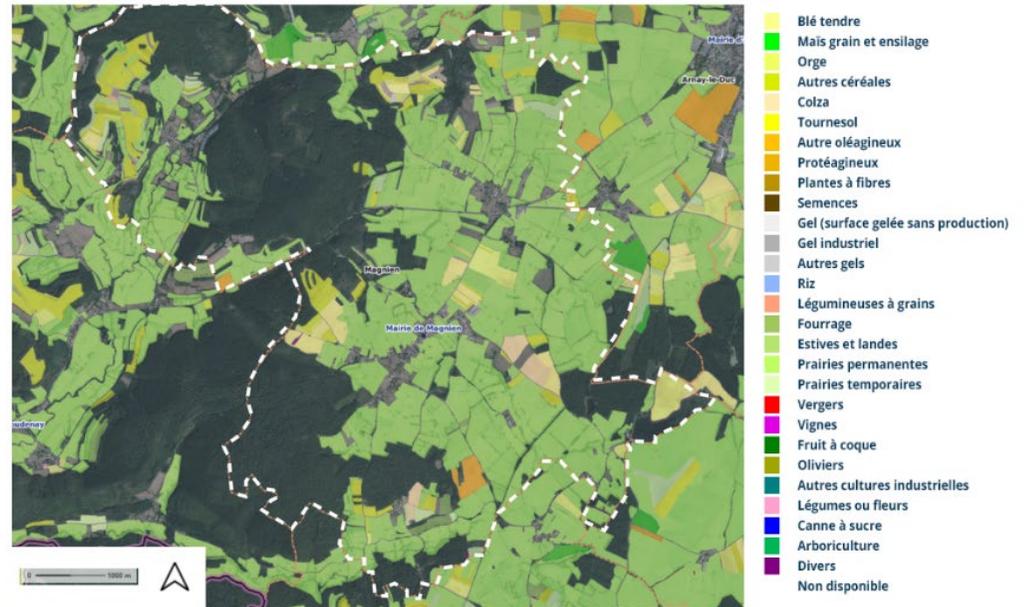


*Monument aux Morts*

# AXE 1 : IDENTIFIER ET PROTÉGER LES ESPACES BÂTIS ET NATURELS REMARQUABLES

## • Protéger l'activité agricole

- Modérer la consommation d'espaces afin de préserver l'activité agricole sur le territoire
- Conserver l'activité de polyculture encore présente
- Conforter l'activité d'élevage très présente sur la commune
- Permettre le développement d'énergies renouvelables sur des terres de qualité agronomiques moindre
- Encadrer le développement de l'agri-voltaïsme



Relevé parcellaire agricole de 2020

## AXE 2 : RENFORCER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

- **Mettre en avant et développer l'offre en commerces**

- Permettre l'installation de commerces de proximité
- Permettre le développement d'activités touristiques
- Conforter l'offre d'hébergements touristiques



*Etablissement touristique au hameau de Corcelles*

- **Permettre le développement d'infrastructures de services**

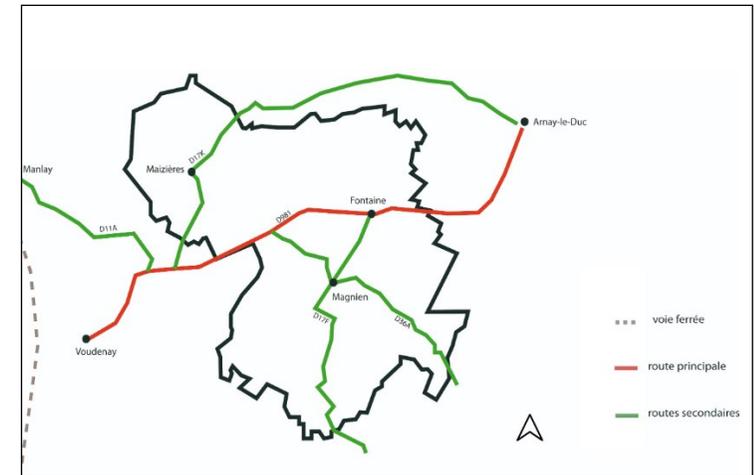
- Favoriser le développement du tissu associatif local
- Envisager l'installation de services de proximité



*Locaux du FC Magnien dans le bourg de Magnien*

## AXE 2 : RENFORCER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

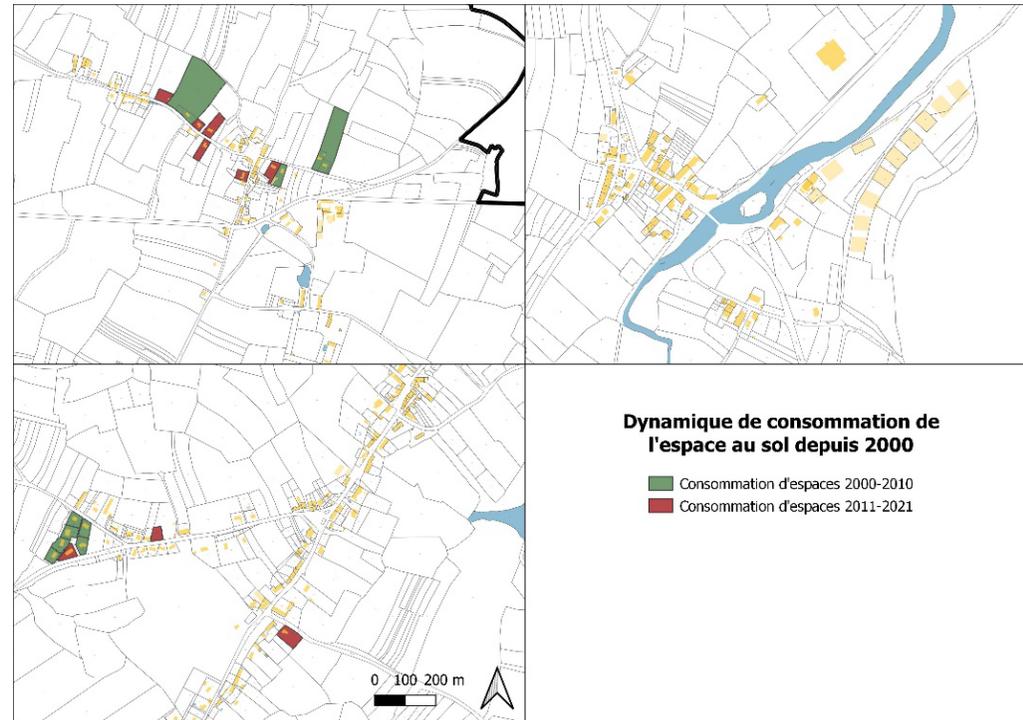
- **Réfléchir aux déplacements et à l'accessibilité**
  - Permettre l'installation de petits commerces de proximité
  - Permettre le développement d'activités touristiques
  - Conforter l'offre d'hébergements touristiques
  
- **Poursuivre le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**



Principaux axes routiers desservant la commune

## AXE 3 : PERMETTRE UNE REPRISE DÉMOGRAPHIQUE GRÂCE À DES PARCOURS RÉSIDENTIELS ADAPTÉS

- **Limiter la consommation d'espaces**
  - Protéger les milieux naturels et les terres agricoles
  - **Ne pas dépasser 1,5 ha de potentiel foncier (en extension et en densification)**
  - Permettre la construction d'une habitation par an environ



## AXE 3 : PERMETTRE UNE REPRISE DÉMOGRAPHIQUE GRÂCE À DES PARCOURS RÉSIDENTIELS ADAPTÉS

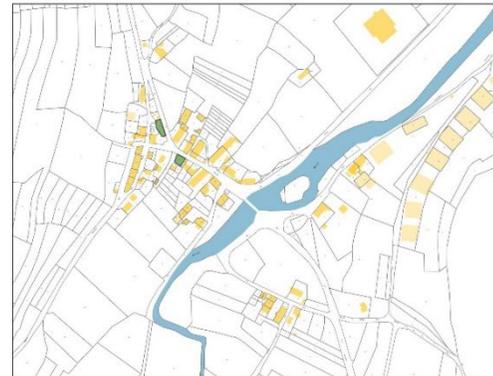
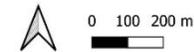
- **Favoriser la reprise des logements vacants et des dents creuses**

- Travailler en premier lieu à l'épaississement du tissu urbain
- Favoriser la reprise des logements vacants
- Faciliter les travaux de rénovation des maisons
- Conserver le caractère historique du bâti sur la commune



Localisation des dents creuses

■ Dents creuses



## AXE 3 : PERMETTRE UNE REPRISE DÉMOGRAPHIQUE GRÂCE À DES PARCOURS RÉSIDENTIELS ADAPTÉS

- **Permettre la construction et/ou la réhabilitation de différents types de logements pour répondre aux parcours résidentiels des futurs habitants**
  - Développer l'offre résidentielle avec différentes typologies d'habitat
  - Accueillir davantage de typologies de ménages et principalement des jeunes couples avec/sans enfant(s)



*Habitations dans le centre-bourg de Magnien*



*Vue sur le bourg de Magnien depuis la rue de Chasson*

## AXE 3 : PERMETTRE UNE REPRISE DÉMOGRAPHIQUE GRÂCE À DES PARCOURS RÉSIDENTIELS ADAPTÉS

### • Etablir un projet de reprise démographique approprié

- Croissance d'environ 0,5 % par an d'ici à 2035, soit l'accueil d'une vingtaine d'habitants supplémentaires pour atteindre 338 habitants.
- 6 logements sont nécessaires pour compenser le desserrement des ménages.
- Soit un besoin total de 16 logements d'ici à 2035.

*Hypothèse de développement à 0,5% de croissance par an*

Hyp. 0,5 % de croissance annuelle	
2019	318
2020	318
2021	318
2022	318
2023	318
2024	320
2025	321
2026	323
2027	324
2028	326
2029	328
2030	329
2031	331
2032	333
2033	334
2034	336
2035	338
2036	339

Accueil de nouveaux habitants sur 10 ans  
(2023-2036) :  
**+ 20 habitants**

